

**DECISION**

**OBJET : Ecomusée- Mise à disposition de locaux par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour l'accueil des groupes scolaires en visite au MHI**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020 donnant délégation de compétences au Président en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que ladite délégation porte notamment sur la conclusion « *des baux immobiliers, des commodats et des conventions d'occupation et ceci quelle que soit leur durée et que la CUCM soit propriétaire ou occupant* »,

Considérant que la CUCM accueille des groupes scolaires pour des visites du Musée de l'Homme et de l'Industrie et qu'il est nécessaire que ces derniers puissent s'abriter pour se restaurer en cas de mauvaise temps,

Considérant que la CUCM a sollicité l'Université pour la mise à disposition de locaux permettant d'accueillir lesdits groupes scolaires,

Considérant qu'une telle mise à disposition passe par la signature d'une convention de mise à disposition,

DECIDE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : La communauté urbaine contracte avec une convention de mise à disposition portant sur la salle de l'IUT du Creusot située 12, rue de la Fonderie – 71 200 LE CREUSOT.

ARTICLE DEUX : La présente occupation est consentie avec l'Université de Bourgogne pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention de mise à disposition.

ARTICLE TROIS : Cette mise à disposition est souscrite à titre gratuit.

ARTICLE QUATRE : Les autres modalités de l'occupation sont définies dans la convention annexée.

ARTICLE CINQ : Le Président est chargé de signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

ARTICLE SIX : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE SEPT : Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil de communauté à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 18 juin 2021

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 7 juillet 2021  
et publié, affiché ou notifié le 7 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.